

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 181

28 janvier 2010

SOMMAIRE

ABN AMRO Life S.A.	8654	Land and Property S.A.	8658
Acorn (Luxco) 1	8676	La Rose Blanche Immobilière S.A.	8676
Aricent Holdings Luxembourg	8675	Laure Investments S.A.	8676
Atelier Olivier Sàrl	8675	Leonberg Management S.à r.l.	8657
Bakery Equity Luxembourg S.à r.l.	8677	Maison Bintz S.à r.l.	8678
Borian International S.A.	8686	Majavi S.à r.l.	8685
Borian International S.A.	8685	Mavelstone Investissement S.A.	8675
BPT Hansa S.à r.l.	8676	Media Travel S.A.	8686
Caret Essen S.à r.l.	8657	Mélody Gestion	8642
Caret OFNR S.à r.l.	8679	Mélody Gestion	8642
Caret Saarbrücken S.à r.l.	8657	Moda Finance S.A.	8678
Cellamare S.A.	8654	Oaklands S.A.	8686
Centrum NS Luxembourg Sàrl	8655	Pelican 10	8685
Corsica Gestion	8687	Prolux Constructions S.à r.l.	8654
Corsica Gestion	8656	REDK 3 S.à r.l.	8688
Cyclan S.à r.l.	8675	Retkauf III S.à r.l.	8657
Daufine Investments S.A.	8653	Retkauf IV s.à r.l.	8687
Expertises et Développements Publics S.A.	8655	S.C.I. Rollinger Ettelbruck	8677
Forum Developments S.A.	8679	Securo Pro Lux S.A.	8642
Future Entertainment S. à r.l.	8655	Shop Center Gaichel, S.à r.l.	8676
Global Crossing PEC Luxembourg II S.à r.l.	8656	Silver Tech S.A.	8656
GPA Automobiles, s.à r.l.	8679	Sloane Investments S.A.	8653
Immoval Sainte Croix S.A.	8675	Solving and Planning S.A.	8674
International Flavors & Fragrances Global Holding S. à r.l.	8680	Stabben S.à r.l.	8674
IVS GmbH	8656	Stem, s.à r.l.	8678
Kannergaart Sàrl	8678	Studio 128 Sàrl	8684
Kelso CCS I S.à r.l.	8684	Troislm Holding S.A.	8685
Lallenger Metzlerrei	8657	Troislm Holding S.A.	8686
		Zawalsky Goncalves Angelique s.à r.l.	8679

Mélody Gestion, Société Civile.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg E 4.196.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 décembre 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 décembre 2009.
Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2010007148/13.

(090202226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Mélody Gestion, Société Civile.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg E 4.196.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 décembre 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 décembre 2009.
Francis KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2010007146/13.

(090202205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Securo Pro Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 150.232.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eleven day of the month of December.

Before us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Stichting Cautio, a stichting established under the laws of the Netherlands, with registered office at Claude Debussylaan, 24, NL-1082MD Amsterdam,

Here represented by Mrs Diane Wolf, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a securitisation undertaking in the sense of the law of 22nd March, 2004 on securitisation in the form of a société anonyme which is hereby established as follows:

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a securitisation company within the meaning of the law of 22nd March, 2004 on securitisation (the "Securitisation Law") in the form of a société anonyme, under the name of "Securo Pro Lux S.A."

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is to act as a securitisation company, under and subject to the law of 22nd March 2004 on securitisation, through the acquisition or assumption, directly or through another undertaking, of risks relating to claims, other assets (including, without limitation any kind of securities, loans, receivables and other assets) or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties (the "Underlying Assets").

3.2 The Company may issue any kind of securities of any form whatsoever including, without limitation, shares, beneficiary certificates, notes and debt instruments as well as options or warrants giving rights to shares, whose value, return or yield depends directly or indirectly on such risks relating to the Underlying Assets (each, a "Securitisation").

3.3 The Company may issue securities to the public on a continuous basis. The Company may, whilst remaining within the scope of the law of 22nd March 2004, also borrow or raise funds from any entity in order to fund the purchase of Underlying Assets and/or to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or under any agreement to be entered into in the context of a Securitisation.

3.4 The board of directors of the Company may, whether within the context of a Securitisation programme or not, create specific compartments composed of certain specific securities, instruments, claims, other assets, and/or risks relating thereto (the "Compartments").

3.5 The Company may issue series or tranches of securities, including for the avoidance of doubt shares or beneficiary certificates, whose value, right to dividends or yield is linked to one or more specific Compartments or to specific assets or risks or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims. Where rights of investors or creditors relate to a Compartment or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment, such rights are limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Compartment. As between holders of securities issued by the Company, each Compartment shall be treated as a separate entity.

3.6 Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be allocated to the same Compartment as the assets from which it was derived and where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with a particular Compartment or its assets, such liability shall be allocated to the relevant Compartment.

3.7 In case where any asset of the Company is not attributable to a particular Compartment, the board of directors of the Company shall have the discretion to determine the basis and the extent upon which any such assets shall be allocated or apportioned between Compartments.

3.8 In case where any fees, costs, expenses or other liabilities incurred cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such fees, costs, expenses or other liabilities shall be considered as a general liability incurred on behalf of the Company as a whole, unless otherwise determined by the board of directors, and such fees, costs, expenses and other liabilities shall be general liabilities of the Company and shall not be borne by the assets of any of the Compartments.

3.9 The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the Underlying Assets through any means (including by way of sale, assignment, exchange, contribution or through derivative or swap transactions) as described in the terms and conditions of the relevant securities or the relevant prospectus or information memorandum and in general manage the Underlying Assets on a continuous and ongoing basis.

3.10 The Company may in the context of its Securitisations proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

3.11 The Company may grant any kind of security interests under any law to any trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative or any other person representing the investors or any other party involved in the Securitisation or with whom the Company entered into agreements in connection with a Securitisation in order to secure its payment or other obligations under any agreement to be entered into by the Company in connection with a Securitisation. The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to, a Securitisation.

3.12 The Company may assign or transfer part or all of the Underlying Assets, however only in accordance with and subject to the terms and conditions of the securities to be issued and the contractual provisions of the agreements to be entered into in connection with the Securitisation.

3.13 The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected or useful to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred by the decision of the board of directors to the extent permitted by Luxembourg law.

4.2 In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily

transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and hare certificates

5.1 The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000) divided into three hundred ten shares (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) per share.

5.2 The authorised unissued capital of the Company is set at five million Euro (€ 5,000,000) represented by fifty thousand (50,000) shares each with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.) Any authorised but un-issued share capital shall lapse five (5) years after the publication of this deed in the Mémorial. Out of the authorised unissued share capital, the board of directors is authorised, within the limits of the Company's object as described under Article 3 above and for the purpose of the Company's Securitisation activity, to issue shares whose value and right to dividends depends on either the Underlying Assets or is linked to one or more specific Compartments or to specific assets or risks or repayment of other instruments or certain claims as the case may be.

5.3 The board of directors may also issue instruments convertible into shares or giving right to subscribe to shares in the Company (together the "Instruments") up to the total amount of the authorised unissued share capital in whole or in part from time to time.

5.4 The issue of shares by the board of directors within the authorised share capital (including the issue of Instruments) may be made without reserving any pre-emptive subscription rights for existing shareholders as the board of directors may in its discretion determine. In the case of issues of shares within the authorised unissued share capital, the board of directors shall have such issues and the amendment to this Article 5 recorded by notarial deed in accordance with law.

5.5 Where the board of directors decides to issue shares out of the authorised unissued share capital, the board of directors shall also determine the terms and conditions of the issue including the issue price, it being understood that the issue price shall not be less than the nominal value of the shares issued and that it might include such issue premium as the board of directors shall decide.

The authorised unissued share capital of the Company may only be used, and the preferential subscription rights waived, in the circumstances and in accordance with the conditions set out hereafter.

The authorised unissued share capital will be available:

1. For the conversion of Instruments to be issued by the Company. In case of conversion of such Instruments (which shall include each time, for the avoidance of doubt, convertible bonds) into shares of the Company, the corresponding number of shares arising from such conversion shall be considered as fully paid as a result of the contribution made upon issuance of the Instruments so converted. Upon subscription of a convertible Instrument, the owner thereof shall acquire upon the issue thereof the conversion option into shares in the Company. The conversion ratio may be 1:1, but may also be lower all as more fully described in the issuance documentation of the Instruments, so that the number of shares to be issued upon conversion may be lower than the number of the Instruments or the nominal value of the shares arising from the conversion may be lower than the nominal amount of the Instruments.

2. For the issue of shares within the limits of the Company's object as described under Article 3 above and for the purpose of the Company's Securitisation activity, whose value and right to dividends depends on either the Underlying Assets or is linked to one or more specific Compartments or to specific assets or risks or repayment of other instruments or certain claims as the case may be.

The board of directors is also authorised to accept subscriptions, conversions or exchanges, receive payment for the price of shares, bonds, Instruments, subscriptions rights or other securities or instruments, to carry out increases of capital and to have corresponding amendments to Article 5 recorded by notarial deed.

Shares will be in registered form only.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder upon request. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase or reduction of capital. The issued share capital and the authorised share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax or telegram.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Any shareholder may participate in any meeting of shareholders by video conference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Friday of the month of April at 10.00 a.m. and for the first time in 2011.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened by the Board of Directors. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Board of Directors setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

Art. 9 General Meetings of Holders of Shares Relating to a Specific Compartment. The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company and not related to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such general meetings.

Unless otherwise provided herein, the provisions of Articles 7 and 8 (General Meetings of the Shareholders of the Company) shall apply mutatis mutandis to such meetings.

Art. 10. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. In the event the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director in which case all decisions may be validly taken by such director.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 11. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or telegram.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote

on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting and one other director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 13. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 14. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 15. Independent Auditor. The accounts of the Company shall be audited by an independent and duly authorised auditor (réviseur d'entreprises) who need not be a shareholder. The independent auditor shall be appointed or removed by the board of directors.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2010.

Art. 17. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 18. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Each Compartment of the Company may be liquidated separately without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment.

Art. 19. Amendment of Articles of Incorporation. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 20. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 22nd March, 2004 on securitisation and the law of 10th August, 1915 on Commercial Companies as amended.

Subscriptions

The shares have been subscribed at par as follows:

Subscriber	Number of shares	Payments
Stichting Cautio	310	€31,000
Total	310	€ 31,000.-

The shares have been fully paid up by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,000.- (three thousand euro).

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as having received due notice, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending with the next annual general meeting:

1. Mr Achim Welschoff, born on 16 August 1965, in Trier, Germany, with professional address at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. Mr Herr Mario Warny, born on 22 September 1973, in St. Vith, Belgium, with professional address at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
3. Mr Stefan Schneider, born on 26 April 1967, in Ehringshausen, Germany, with professional address at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

Second resolution

The registered office is fixed at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Stichting Cautio, une stichting établie sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Claude Debussylaan, 24, NL-1082MD Amsterdam,

représentée par Madame Diane Wolf, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration donnée, signée par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent document pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire d'acter ainsi qu'il suit les Statuts d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation sous la forme d'une société anonyme qu'elle constitue comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront détenteur des actions émises ci-après, une société de titrisation dans le sens de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi Titrisation») sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «Securo Pro Lux S.A.».

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'agir en qualité de société de titrisation, sous et conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, par l'acquisition ou la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, à d'autres biens (y compris, sans limitation, toutes sortes de valeurs mobilières, prêts, créances et autres avoirs) ou à toutes sortes d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers (les «Actifs Sous-Jacents»).

3.2 La Société peut émettre toutes sortes de valeurs mobilières sous quelque forme que ce soit, y compris actions, parts bénéficiaires, obligations ou autres instruments de dette, de même que des options ou warrants donnant droit à des actions dont la valeur ou rendement dépend directement ou indirectement de ces risques liés aux Actifs Sous-Jacents (chacun une «Titrisation»).

3.3 La Société peut émettre en continu des valeurs mobilières à destination du public. La Société peut aussi, en restant dans le champ d'application de la loi du 22 mars 2004, emprunter ou lever des fonds de toute autre entité pour financer l'acquisition des Actifs Sous-Jacents et/ou pour respecter toute obligation de paiement ou autre obligation sous l'une quelconque de ses valeurs mobilières ou sous tout contrat ayant été conclu dans le cadre d'une Titrisation.

3.4 Le conseil d'administration de la Société peut, que ce soit dans le cadre d'un programme de Titrisation ou autrement, créer des compartiments spécifiques composés de certains titres, certains instruments, certaines créances, certaines autres valeurs spécifiques, et/ou les risques y relatifs (les «Compartiments»).

3.5 La Société peut émettre des séries ou tranches de valeurs mobilières, y compris, afin d'éviter tout doute des actions ou parts bénéficiaires, dont la valeur, le droit aux dividendes ou le rendement sont fonction d'un ou de plusieurs Compartiments spécifiques ou d'avoirs ou de risques déterminés, ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres instruments ou de certaines créances. Quand les droits d'investisseurs ou de créanciers sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment, ces droits sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre détenteurs des valeurs mobilières émises par la Société, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

3.6 Si un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir dérivé sera attribué au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle et lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'un Compartiment déterminé ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un Compartiment déterminé ou des avoirs de celui-ci, cet engagement sera attribué à ce Compartiment déterminé.

3.7. Au cas où un avoir de la Société n'est pas attribuable à un Compartiment déterminé, le conseil d'administration de la Société pourra déterminer discrétionnairement les critères et l'étendu selon lesquels de tels actifs seront alloués ou répartis parmi les Compartiments.

3.8 Au cas où des frais, coûts, dépenses, ou autres dettes ne peuvent être attribués à un Compartiment déterminé, ces frais, coûts, dépenses ou autres dettes seront considérés comme une obligation générale de la Société dans son ensemble, à moins que le conseil d'administration en décide autrement, et ces frais, coûts, dépenses et autres dettes seront des obligations générales de la Société et ne seront pas supportés par les avoirs d'un quelconque des Compartiments.

3.9 La Société peut vendre, céder, racheter et disposer de chaque et tous les Actifs Sous-Jacents par tous les moyens (y inclus par vente, cession, échange, apport ou par des opérations sur dérivés ou de swaps) comme décrit dans les termes et conditions des valeurs mobilières concernées ou dans le prospectus ou la note d'information concernés et en général gérer les Actifs Sous-Jacents de manière continue et permanente.

3.10 La Société peut dans le contexte de ses Titrisations procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, de participations, de droits, d'intérêts dans, et dettes de, sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres de créances, de billets et d'autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis sous (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés en noms collectifs, des sociétés en commandite simple, des trusts, des fonds ou d'autres entités.

3.11 La Société peut accorder toute sorte de sûreté ou de garantie sous toute loi à tout trustee, security trustee, mandataire en relation avec des sûretés, représentant-fiduciaire ou à toute autre personne représentant les investisseurs ou toute autre partie impliquée dans la Titrisation ou avec laquelle la Société a conclu des contrats en relation avec la Titrisation en vue de garantir les obligations de paiement et tout autre engagement de la Société sous tout contrat ayant été conclu par la Société dans le cadre de la Titrisation. La Société peut conclure tout contrat ou instrument (y compris, sans limitation, des opérations sur dérivés) et peut émettre, signer, approuver ou ratifier tout document et peut faire et autoriser toutes choses et tous actes qui sont nécessaires à la préparation, l'exécution ou la liquidation de la Titrisation ou y sont accessoires.

3.12 La Société peut céder ou transférer une partie ou tous les Actifs Sous-Jacents, en conformité et sous réserve des termes et conditions des valeurs mobilières à émettre et des stipulations contractuelles des contrats conclus dans le cadre de la Titrisation.

3.13 La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, directement ou indirectement liée à la réalisation de son objet qui la facilite.

Art. 4. Siège social

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré par décision du conseil d'administration dans la mesure permise par la loi luxembourgeoise.

4.2 Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - actions et certificats

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000) divisé en trois cents dix (310) actions d'une valeur nominale de cents Euros (EUR 100) par action.

5.2 Le capital autorisé mais non émis de la Société est fixé à cinq millions d'Euros (€ 5.000.000) divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100) par action. Tout capital social autorisé mais non émis expirera cinq (5) années après la publication du présent acte au Mémorial. Dans les limites des objets de la Société tels que décrits à l'Article 3 ci-avant et pour les besoins de l'activité de titrisation de la Société, le conseil d'administration est autorisé, à partir du capital social autorisé mais non émis, à émettre des actions dont la valeur et le droit aux dividendes dépendent soit des Actifs Sous-Jacents soit sont liés à un ou plusieurs Compartiments spécifiques ou à des avoirs spécifiques, des risques, des remboursements d'autres instruments ou de certaines créances, selon les cas.

5.3 Le conseil d'administration peut également émettre des instruments convertibles en actions ou donnant un droit de souscription à des actions dans la Société (ensemble les «Instruments») dans la limite du montant total du capital social autorisé mais non émis, en tout ou en partie, et de temps à autre.

5.4 L'émission d'actions par le conseil d'administration dans les limites du capital social autorisé mais non émis (y compris l'émission d'Instruments) peut être faite sans réserver de droits de souscription préférentiels aux actionnaires existants, tel que le conseil d'administration peut déterminer à sa discrétion. Dans le cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé mais non émis, le conseil d'administration devra, conformément à la loi, faire enregistrer ces émissions ainsi que la modification du présent Article 5 dans un acte notarié.

5.5 Lorsque le conseil d'administration décide d'émettre des actions à partir du capital social autorisé mais non émis, le conseil d'administration devra également déterminer les termes et les conditions d'émission, y compris le prix d'émission, étant entendu que ce prix d'émission ne devra pas être inférieur à la valeur nominale des actions émises et qu'il pourra inclure toute prime d'émission que le conseil d'administration pourra décider.

Le capital social autorisé mais non émis de la Société ne peut être utilisé, et il ne peut être renoncé aux droits de souscription préférentiels, que dans les circonstances et les conditions fixées ci-après.

Le capital social autorisé mais non émis sera disponible:

1. Pour la conversion d'Instruments devant être émis par la Société. Dans le cas de la conversion de tels Instruments (qui inclut, afin d'éviter tout doute, des obligations convertibles) en actions de la Société, le nombre correspondant d'actions résultant de cette conversion sera considéré comme entièrement libéré en conséquence de l'apport effectué au moment de l'émission de ces Instruments ainsi convertis. Au moment de la souscription d'un Instrument convertible, son détenteur devra acquérir au moment de son émission une option de conversion en actions de la Société. Le taux de conversion peut être de 1:1, mais peut également être inférieur, le tout tel que plus amplement décrit dans la documentation relative à l'émission d'Instruments, de sorte que le nombre d'actions devant être émis au moment de la conversion peut être inférieur au nombre d'Instruments ou la valeur nominale des actions résultant de la conversion peut être inférieure au montant nominal des Instruments.

2. Pour l'émission d'actions dans les limites des objets de la Société tels que décrits à l'Article 3 et pour les besoins de l'activité de Titrisation de la Société, dont la valeur et le droit aux dividendes dépendent soit des Actifs Sous-Jacents soit sont liés à un ou plusieurs Compartiments spécifiques, risques, remboursements d'autres instruments ou certaines créances, le cas échéant.

Le conseil d'administration est également autorisé à accepter des souscriptions, conversions ou échanges, recevoir des paiements en relation avec le prix des actions, obligations, Instruments, droits de souscription ou autres titres ou instruments, à procéder à des augmentations de capital et à faire enregistrer les modifications correspondantes à l'Article 5 par acte notarié.

Les actions seront émises sous forme nominative uniquement.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis sur demande aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation ou réduction du capital. Le capital social émis et le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entière des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en nommant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie ou télégramme.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votants.

Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires par vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue d'une assemblée par ces moyens, équivaut à une participation en personne à cette assemblée ou la tenue d'une assemblée en personne.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois d'avril à 10:00 heures (heure de Luxembourg) et pour la première fois en 2011.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration. Les assemblées générales seront convoquées par l'envoi d'une convocation envoyée par le conseil d'administration qui détaillera l'ordre du jour, qui sera envoyée au minimum huit jours avant l'assemblée à chaque actionnaires à l'adresse inscrite dans le registre des actionnaires.

Art. 9. Des Assemblées d'actionnaires d'un compartiment spécifique. Les actionnaires d'un compartiment spécifique peuvent, à tout moment, tenir des assemblées sur des points qui ne concernent uniquement ce compartiment.

Les actionnaires des autres compartiments et actionnaires d'actions non lié à un compartiment spécifique, peuvent être présents mais ne sont pas en droit de voter à une telle assemblée.

Sauf disposition contraires dans ces statuts, les dispositions des articles 7 et 8 vont s'appliquer mutatis mutandis à ces assemblées.

Art. 10. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Lorsque la Société n'a qu'un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un administrateur unique, auquel cas toutes les décisions pourront être valablement prises par cet administrateur.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 11. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un

administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie ou télégramme.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion et par un autre administrateur.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, à tout membre ou membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et conférer des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou toutes personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 15. Réviseur d'entreprises. Les comptes de la Société seront vérifiés par un réviseur indépendant et dûment autorisé (réviseur d'entreprises) qui ne doit pas être actionnaire. Le réviseur d'entreprises est nommé et révoqué par le conseil d'administration.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier et se terminera le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2010.

Art. 17. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Sur décision du conseil d'administration, et approbation du commissaire aux comptes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués sous réserve des conditions prévues par la loi.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour la conversion des montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 18. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation entraîne la liquidation d'un autre Compartiment.

Art. 19. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 20. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront régies par les dispositions de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites au pair comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Paiement
Stichting Cautio	310	€31.000
Total	310	€31.000

Les actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement EUR 3.000.- (trois mille euros).

Déclarations

Le notaire soussigné constate que les conditions requises par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale extraordinaire

La personne prénommée, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme avoir été valablement convoqué, a immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir d'abord vérifié qu'elle est régulièrement constituée, elle a passé les résolutions suivantes à l'unanimité.

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle:

1. Mr Achim Welschoff, né le 16 août 1965 à Trèves, Allemagne, avec adresse professionnelle à 21, rue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

2. Mr Mario Warny, né le 22 septembre 1973 à St Vith, Belgique, avec adresse professionnelle à 21, rue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

3. Mr Stefan Schneider, né le 26 avril 1967 à Ehringshausen, Allemagne, avec adresse professionnelle à 21, rue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 2 Luxembourg, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: D. WOLF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55240. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010007040/595.

(090201665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Daufine Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 68.413.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2009 des actionnaires de la société Daufine Investments S.A., une société anonyme ayant son siège social au 46 A, Avenue de JF Kennedy, L - 1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.413 que:

- Toutes les créances de la société ont été remboursées et tous les actifs ont été distribués à l'exception d'un montant de EUR 1,216.12 sur le compte en banque de la société ouvert auprès de ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. pour le paiement de toute sommes due à des créanciers;

- Le liquidateur a été déchargé de son mandat;

- L'auditeur à la liquidation a été déchargé de son mandat;

- Central Asia Holding Corporation et Bismarck Properties Ltd ont été désignées pour payer toute créance inconnue de Daufine Investments S.A.;

- Daufine Investments S.A. est liquidé et sa liquidation est close;

- Les livres, documents et registres de Daufine Investments S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans au 46 A, Avenue de JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour Daufine Investments S.A.

Mélanie Sauvage

Avocat

Référence de publication: 2010007188/25.

(090201947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Sloane Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.086.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2009 des actionnaires de la société Sloane Investments S.A., une société anonyme ayant son siège social au 46 A, Avenue de JF Kennedy, L - 1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.086 que:

- Toutes les créances de la société ont été remboursées et tous les actifs ont été distribués à l'exception d'un montant de EUR 130,48 sur le compte en banque de la société ouvert auprès de RBS Global Banking (Luxembourg) S.A. pour le paiement de toute sommes due à des créanciers;

- Le liquidateur a été déchargé de son mandat;

- L'auditeur à la liquidation a été déchargé de son mandat;

- Central Asia Holding Corporation et Bismarck Properties Ltd ont été désignées pour payer toute créance inconnue de Sloane Investments S.A.;

- Sloane Investments S.A. est liquidé et sa liquidation est close;

- Les livres, documents et registres de Sloane Investments S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans au 46 A, Avenue de JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour Sloane Investments S.A.
Mélanie Sauvage
Avocat

Référence de publication: 2010007189/25.

(090201949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Cellamare S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 83.542.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation, et en conséquence le siège social de la société (à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe), ont été dénoncés en date du 30 novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007181/11.

(090201805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

ABN AMRO Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.958.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration de ABN AMRO LIFE S.A. le 29.10.2009

Modification des Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration se compose actuellement comme suit:

M. P. Steijven Chairman Ansbalduslaan 44 - NL 5580 Waarle

Expiration du mandat lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010

M. J. Koopman Member Einde 14 - NL 4112 JA Beusichem

Expiration du mandat lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010

M. Peter Aelbers Member

M. R. Vanrijkel Member

M. K. Spinoy Member

M. V. den Hoedt Member

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour extrait et traduction conformes

ABN AMRO Life

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010007195/24.

(090202023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Prolux Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4779 Pétange, 15, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 16.537.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010007250/13.

(090202203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

E.D.P. S.A., Expertises et Développements Publics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 94.456.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 14 décembre 2009

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Patrick LUXEMBOURGER et Franck LUXEMBOURGER jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

L'assemblée générale décide de nommer administrateur, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015 et en remplacement de Monsieur Luc DYMARSKI, Monsieur Jonathan BURGER né le 7 septembre 1979 à F-57 Thionville, demeurant 13, rue Astrid à L-1466 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Paul GRANGIER jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010007226/16.

(090201992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Future Entertainment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 400.000,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 145.414.

Extrait rectificatif du dépôt effectué en date du 14/12/2009 (Référence RCS L090191213.05)

Il y a lieu de lire

L'associé unique DECIDE de nommer à durée indéterminée:

- M. Willem Hendrik ZOETHOUT, né le 23 décembre 1963 à Opsterland, Pays-Bas et avec résidence à 38, Duerfstross, L-6830 BERBOURG

en remplacement du gérant démissionnaire, avec effet au 7 décembre 2009.

Au lieu et place de

- M. Willem Hendrik ZOEHOUD, né le 23 décembre 1963 à Opsterland, Pays-Bas et avec résidence à 38, Duerfstross, L-6830 BERBOURG

Pour & au nom de FUTURE ENTERTAINMENT S.A.R.L.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010007096/21.

(090201950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Centrum NS Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.523.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 29 décembre 2009, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010007111/16.

(090201768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Corsica Gestion, Société Civile.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg E 4.197.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 décembre 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 décembre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010007149/13.

(090202241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

IVS GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 18A, rue Sainte Anne.

R.C.S. Luxembourg B 95.109.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 30.12.2009.

Pour IVS GmbH

International Consulting Worldwide Sarl

2, rue de la Moselle

L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2010007263/15.

(090201705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Silver Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 68, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 68.742.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Graser S.A.

Bureau comptable et fiscal

BP 41, L-3901 Mondercange

Signature

Référence de publication: 2010007395/13.

(090201775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Global Crossing PEC Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 70.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010007393/12.

(090201743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Caret Saarbrücken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.336.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010007379/10.

(090202214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Caret Essen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.338.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010007380/10.

(090202211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Retkauf III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.225.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010007381/10.

(090202209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Lallenger Metzerei, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 7, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 74.148.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Graser S.A.

Bureau comptable et fiscal

BP 41, L-3901 Mondercange

Signature

Référence de publication: 2010007396/13.

(090201773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Leonberg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.063.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010007385/10.

(090202174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Land and Property S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 150.247.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

STICHTING SECURE CAPITAL, incorporated under the laws of The Netherlands, with registered office in Claude Debussylaan 24, 1082 MD Amsterdam and registered with the Kamer van Koophandel under number 33126512, here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 15th, 2009. The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the officiating notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it declares organised by itself:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company (société anonyme), under the name of LAND AND PROPERTY S.A. (the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law") and shall be subject to and governed by the provisions of the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Companies Law") and by the present articles of incorporation.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Corporate object. The corporate object of the Company is the acquisition of assets and the assumption of risks linked to any assets, claims, obligations of or interest in third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties, either directly or through another vehicle, and the issue of securities the value or return of which is dependent upon the performance of such assets and risks as defined in the Securitisation Law.

The Company may in particular:

(a) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets, existing or future, and/or assume risks relating to such assets;

(b) exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;

(c) give guarantees and grant security interests over its assets to the extent permitted by the Securitisation Law;

(d) make deposits at banks or with other depositaries;

(e) raise funds, issue bonds, notes and other debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;

(f) transfer any of its assets and/or assign any risks against due consideration to another entity either by sale, by subscription of shares, units, warrants, bonds, notes and other debt securities or in any other manner and enter into agreements thereon or related thereto; in case of transfer of assets and/or assignment of risks securing obligations under any outstanding bonds, notes and other debt instruments, such transfer and/or assignment shall be made in accordance with the relevant terms and conditions governing such bonds, notes and other debt instruments as well as all the relevant agreements governing such assets.

(g) proceed to the administration, development and management of the portfolio of any assets in accordance with all relevant documents and agreements governing such assets.

(h) entrust a third party with the collection of assets and claims it holds as well as with any other tasks relating to the management thereof, without such persons having to apply for an authorisation under the legislation on the financial sector.

(i) borrow in any form;

(j) issue notes, bonds, debentures, certificates, warrants and any kind of debt including under one or more issue programs, which terms and conditions may contain provisions by which investors and creditors accept to subordinate the maturity or the enforcement of their rights to the repayment of other investors or creditors or undertake not to seize the assets of the Company or any of its compartments, nor, as the case may be, of the issuing or acquisition vehicle,

and not to petition for bankruptcy thereof or request the opening of any collective or reorganisation proceedings against them,

(k) lend funds including the proceeds of any borrowings and/ or issues of securities to its subsidiaries and affiliated companies.

(l) enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions,

(m) without prejudice to the generality of the previous paragraph, the Company may also generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including but not limited to, techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate and other risks,

(n) grant to the seller or assignor of any asset and/or risk a right over all or part of such asset or risk held by the Company, which are available after repayment of all other investors and creditors.

In accordance with the Securitisation Law and article 7 of these articles of association, the Board is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company attributable to an issue of securities) corresponding each to a separate part of the Company estate.

Notwithstanding that the assets of any compartment of the Company are exclusively available to satisfy the rights of investors of that compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment, following the redemption or repayment in full of all such investors and creditors, should there remain excess assets under such compartment, the Company may use such excess assets to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The above descriptions are to be understood in their broadest sense and their enumerations are not limiting, but subject to the provisions of the Securitisation Law.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the Securitisation Law to which the Company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreements to which the Company may then be a party.

Art. 4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors.

4.2. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4. In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Issued share capital.

5.1. The issued share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of thirty-one (31) shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

5.2. Under the terms and conditions provided by law, the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

5.3. Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder (s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2. The Company may have one or several shareholders.

6.3. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.4. The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.5. The shares of the Company are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

Art. 7. Compartments.

7.1. The shareholders' meeting or the board of directors of the Company may create one or more compartments within the Company (the "Compartment" or the "Compartments"). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution creating such Compartment, contain a distinct part of the Company's assets and liabilities. The resolution creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution, including against any third party.

7.2. As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of directors having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution having created such Compartment, no resolution may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment, without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision taken in breach of this provision shall be void.

7.4. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

7.5. The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain classes of shares.

Art. 8. Register of shares. A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Companies Law.

Art. 9. Ownership of shares.

9.1. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

9.2. The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person or if the ownership of such share is disputed, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent such share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

9.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

9.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

C. General meetings of shareholders**Art. 10. Powers of the general meeting of shareholders.**

10.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

10.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

10.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 11. Convening of the general meetings of shareholders.

11.1. The general meeting is convened by the board of directors to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

11.2. It must be convened upon request in writing of shareholders representing at least one tenth of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

11.3. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of June at 11 a.m., each year. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The board of directors must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

11.4. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

11.5. One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

11.6. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 12. Conduct of general meetings of shareholders.

12.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

12.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

12.3. Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

12.4. Vote

12.4.1. Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

12.4.2. Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

12.5. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

12.6. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

12.7 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

12.8. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in

the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 15. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 16. General meetings of holders of shares relating to a specific compartment.

16.1. The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

16.2. The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company and not related to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such general meetings.

16.3. Unless otherwise provided herein, the provisions of Articles 11 to 14 (General Meetings of the Shareholders of the Company) shall apply mutatis mutandis to such meetings.

D. Board of directors

Art. 17. Powers of the board of directors.

17.1. The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least, who need not be shareholders of the Company.

17.2. However, if the Company is incorporated by a single shareholder or if it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

17.3. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition that are in the interests of the Company. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to bonds, notes and other debt securities issued by the company, compartments corresponding to separate pools of assets and liabilities of the company and each compartment being segregated from all other compartments of the company and being considered as an entity of its own. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

17.4. According to article 60 of the Companies Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, whether they be a shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

17.5. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 18. Composition of the board of directors.

18.1 The board of directors is composed of at least three (3) members without prejudice to article 17.2 of these articles of association.

18.2 The board of directors shall choose from among its members, a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

Art. 19. Election and Removal of directors and Term of the office.

19.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

19.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity

may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

19.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

19.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 20. Vacancy in the office of a director.

20.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

20.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

20.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 21. Convening meetings of the board of directors.

21.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of meeting as described in the next paragraph.

21.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice requirement may be dispensed with in the case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 22. Conduct of meetings of the board of directors.

22.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

22.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

22.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

22.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication another director as his proxy, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

22.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

22.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

22.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 23. Minutes of meetings of the board of directors.

23.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

23.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

23.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 24. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole director or, as the case may be, by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole director or by board of directors, but only within the limits of such power.

E. Supervision of the company

Art. 25. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the board of directors among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises, and remunerated by the Company. The board of directors shall determine their number and the term of their appointment. The independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 26. Financial year. The Company' financial year shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Art. 27. Profits.

27.1 Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the directors shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect such inventory and balance sheet at the Company's registered office.

27.2 On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, the result of each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the securities issued in each Compartment.

27.3 The shareholders) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits as compared to the total of the debits on each of these accounts may be distributed as dividends on the shares of the corresponding Compartment in accordance with the Securitisation Law.

27.4 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

27.5 The remainder of the annual net profits shall be distributed as dividends to the shareholders in accordance with the Securitisation Law. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

27.6 Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law.

27.7 The directors may decide to pay interim dividends on the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of association.

27.8 The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

Art. 28. Interim dividends - Share premium.

28.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

28.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation.

29.1 The Company may be put into liquidation by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

29.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 30. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the Companies Law.

I. Applicable law

Art. 31. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2010.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2011.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

	Shares	EUR
STICHTING SECURE CAPITAL, prenamed,	31	31,000.-
Total:	31	31,000.-

All the shares have been entirely paid-in in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Companies Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand five hundred euro EUR 3,500.-.

General meeting of shareholders

The above mentioned persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at one (1).

2. The following person is appointed as sole director:

Henry William Richardson, born on 7 January 1943 in Gzira, currently residing at 20/8 Country Club Villa, MOO 11, Nongprue Sub District, Banglamung District, Cbonburi 20150, Thailand

3. The term of office of the director shall end at the general meeting called to approve the accounts as of 31 December 2014.

4. The registered address of the Company is 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of inconsistencies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STICHTING SECURE CAPITAL, soumise aux droits des Pays-Bas, avec siège social à Claude Debussylaan 24, 1082 MD Amsterdam, enregistrée auprès de la Kamer van Koophandel, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2009. La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de LAND AND PROPERTY S.A. (la "Société") qui aura le statut d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la "Loi sur la Titrisation") et sera soumise à et régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés") et par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet d'acquérir des actifs et assumer les risques liés à la possession d'actifs, créances, obligations de ou intérêts dans des tierces parties ou en rapport avec tout ou partie des activités de tiers, directement ou par l'intermédiaire d'un autre véhicule, et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur dépendra de la performance de tels actifs et risques tels que définis dans la Loi sur la Titrisation.

Dans le contexte et pour les besoins de la transaction de titrisation, la Société peut également:

(a) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou tout autre moyen, des actifs, existants ou futurs, et/ou assumer les risques liés à ces actifs;

(b) exercer tous droits en rapport avec ces actifs et risques;

(c) accorder des garanties et des sûretés en relation avec les avoirs de la Société dans la mesure autorisée par la Loi sur la Titrisation;

(d) procéder à des dépôts auprès de banques ou d'autres dépositaires;

(e) lever des fonds, émettre des obligations, actions et autres valeurs mobilières afin d'accomplir ses activités dans le cadre de son objet.

(f) transférer certains actifs et/ou transférer certains risques moyennant finance à une autre entité au moyen d'une souscription de parts, actions, titres, bons de souscription, billets à ordre, obligations et autres valeurs mobilières; un tel transfert sera effectué conformément aux termes et conditions régissant de tels titres et aux contrats relatifs à ces actifs.

(g) l'administration, le développement et la gestion du portefeuille d'actifs conformément aux documents et contrats gouvernant ces avoirs.

(h) confier à une tierce partie la collecte d'actifs et de créances qu'elle détient ainsi que toutes autres tâches en rapport avec la gestion, sans qu'une telle personne ait à faire une demande d'autorisation en vertu de la législation sur le secteur financier.

(i) contracter des prêts;

(j) émettre des bonds, billets à ordre, obligations et autres moyens d'endettement y compris dans le cadre d'un ou de plusieurs programmes d'émission, dont les termes et conditions peuvent contenir des dispositions en vertu desquelles les investisseurs et créanciers acceptent de subordonner la maturité ou l'exécution de leurs droits au remboursement d'autres investisseurs ou créanciers ou entreprennent de ne pas céder les actifs de la Société ou de ses compartiments ou du véhicule émetteur ou acquéreur, et de ne pas demander l'ouverture d'une procédure de faillite ou toute autre procédure collective ou de restructuration à leur en contre.

(k) le prêt de fonds incluant les recettes d'emprunts et/ou les émissions de valeurs mobilières à ses filiales et sociétés affiliées.

(l) conclure des contrats d'échange d'intérêts ou de devises, "futures", "forwards", instruments dérivés, options, rachat, "stock lending" et transactions similaires,

(m) sans préjudicier la généralité du paragraphe précédent: utiliser toutes techniques et tous instruments en relation avec la gestion efficiente d'investissements, incluant de manière non exhaustive les techniques et instruments destinés à créer des sûretés en relation avec des prêts, échanges d'intérêts ou de devises et autres risques.

(n) accorder au vendeur ou au transférant d'actif et/ou de risque un droit sur tout ou partie de cet actif ou de ce risque détenu par la Société, lesquels actif et risque sont disponibles après remboursement de tous les investisseurs et créanciers.

Conformément à la Loi sur la Titrisation et à l'article 7 de ces statuts, le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société rattachables à une émission de valeurs mobilières), chaque compartiment correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les droits des investisseurs et créanciers sont exclusivement limités aux actifs du compartiment auquel chaque droit se rapporte ou à l'occasion de la constitution, du fonctionnement, de la liquidation du compartiment duquel le droit est né. Nonobstant ce qui précède, après le rachat ou le remboursement intégral de tous les investisseurs et créanciers, le surplus éventuel résultant de la réalisation de l'actif dans ce compartiment pourra être utilisé par la Société afin de régler les créances des créanciers de la Société dont les créances ne sauraient être rattachées à un compartiment particulier.

Les dispositions ci-dessus sont à entendre dans leur plus large signification et leur énumération n'est pas limitée mais sujette à conformité avec la Loi sur la Titrisation.

La Société peut conclure toutes transactions, commerciales ou financières, directement ou indirectement liées à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire, et s'engager dans tout acte ou activité légal et exercer tous les pouvoirs conférés aux véhicules de titrisation par la Loi sur la Titrisation à laquelle la Société est sujette, lesquels actes et activités sont accessoires, nécessaires ou opportuns à l'accomplissement des buts susmentionnés, sous réserve qu'ils ne soient pas contraires à ces buts et proscrits par des contrats auxquels la Société est partie.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.2 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.4 Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social émis.

5.1 Le capital social émis est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune.

5.2 Suivant les dispositions prévues par la loi, le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/ de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.4 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.5 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.6 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Compartiments.

7.1 Le conseil d'administration de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Sauf disposition contraire dans les résolutions créant un tel Compartiment, chaque Compartiment comprendra une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront obligatoires vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

7.2 Entre les actionnaires et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des actionnaires et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces actionnaires et créanciers. Les créanciers et actionnaires de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

7.3 Sauf disposition contraire dans les résolutions de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

7.4 Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

7.5 La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

Art. 8. Registre des actions. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi sur les Sociétés.

Art. 9 Propriété des actions.

9.1. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs, sur demande des actionnaires.

9.2. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à son égard.

9.3. Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

9.4. Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société.

10.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

10.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 11. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

11.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la

Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

11.3 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. Le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans les six (6) mois après la clôture des comptes annuels de la Société. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

11.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

11.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

11.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

12.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composée d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

12.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

12.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

12.4 Vote

12.4.1. Toute action donne droit à une voix, conformément aux dispositions de la loi.

12.4.2. Sauf si autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées nonobstant la portion du capital représenté.

12.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

12.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

12.7 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

12.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou

plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 15. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 16. Assemblée générale des détenteurs d'actions rattachées à un compartiment déterminé.

16.1 Les détenteurs d'actions de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

16.2 Les détenteurs d'actions de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs d'actions rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé pourront participer, mais ne pourront pas voter à ces assemblées générales.

16.3 Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts, les dispositions des Articles 11 à 14 (Assemblée Générale des Actionnaires de la Société) s'appliqueront mutatis mutandis à ces assemblées.

D. Conseil d'administration

Art. 17. Pouvoirs du conseil d'administration.

17.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration se composant de trois membres au moins, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la Société.

17.2 Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'administrateur unique".

17.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. En particulier le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments concernant des obligations, certificats d'emprunts et d'autres titres ou valeurs émis par la Société, des compartiments correspondant à des fonds séparés des actifs et passifs de la Société et chaque compartiment est isolé de tous les autres compartiments de la Société chacun étant considéré comme une entité distincte. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

17.4 Conformément à l'article 60 de la Loi sur les Sociétés, la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

17.5 La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 18. Composition du conseil d'administration.

18.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres sans préjudice à l'article 17.2 des présents statuts.

18.2 Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Art. 19. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

19.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

19.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

19.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

19.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 20. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

20.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

20.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

20.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 21. Convocation des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit dans le paragraphe suivant.

21.2 Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 22. Conduite des réunions du conseil d'administration.

22.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

22.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

22.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

22.4 Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

22.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

22.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes

les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

22.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 23. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

23.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

23.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

23.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 24. Rapports avec les tiers. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

E. Surveillance de la société

Art. 25. Réviseurs d'entreprises. Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le conseil d'administration parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprise et rémunérés par la Société. Le conseil d'administration déterminera leur nombre, et la durée de leur mandat.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

F. Exercice social - Profits

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 27. Profits.

27.1 Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société. Tout associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social.

27.2 Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social le résultat de chaque Compartiment comme suit:

- Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit, relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, du boni de liquidation et des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

- Tous les produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux valeurs mobilières émises dans chaque Compartiment.

27.3 Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique courante. L'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur comparé au solde débiteur sur chacun de ces comptes peut être distribué comme dividendes sur les actions du Compartiment correspondant, conformément à la Loi sur la Titrisation.

27.4 Sur le profit annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour allouer à la réserve légale et ce, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'Article 5 (Capital Social) ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'Article 5.

27.5 Le surplus des profits annuels nets sera distribué comme dividendes aux actionnaires conformément à la Loi sur la Titrisation. Le paiement de distributions se fera aux actionnaires à leurs adresses figurant dans le registre des action-

naires. Les distributions seront payées dans la devise et aux moment et lieu que le conseil d'administration déterminera périodiquement.

27.6 Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

27.7 Les administrateurs pourront décider de la distribution d'acomptes sur dividendes sur les actions d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par les administrateurs et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés ou par les présents statuts.

27.8 L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

Art. 28. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

28.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

28.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation.

29.1 La Société pourra être mise en liquidation par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

29.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

29.3 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent.

H. Modification des statuts

Art. 30. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi sur les Sociétés.

I. Loi applicable

Art. 31. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

	Actions	EUR
STICHTING SECURE CAPITAL, prénommée,	31	31.000,-
Total:	31	31.000,-

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ trois mille cinq cents euros (3.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale des actionnaires. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).
2. La personne suivante est nommé administrateur unique:

M. Henry William Richardson, né 7 janvier 1943 à Gzira, avec adresse 20/8 Country Club Villa, MOO 11, Nongprue Sub District, Banglamung District, Cbonburi 20150, Thailand

3. Le mandat de l'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2014.

4. L'adresse du siège social de la Société est établie au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55707. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010006969/907.

(090201929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Solving and Planning S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007323/10.

(090201736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Stabben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 98.831.

EXTRAIT

En date du 10 décembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010007268/16.

(090201748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Aricent Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 116.292.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007321/10.

(090201672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Atelier Olivier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4086 Esch-sur-Alzette, 12, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 60.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007340/10.

(090201994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Cyclan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 138.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007345/10.

(090202048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Mavelstone Investissement S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 107.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAVELSTONE INVESTISSEMENT S.A. (en liquidation)

EUROTIME S.A.

Le liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2010007447/13.

(090201545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Immoval Sainte Croix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.

R.C.S. Luxembourg B 97.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007418/10.

(090202113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Acorn (Luxco) 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 69.250,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 101.594.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007399/11.

(090201873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Laure Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAURE INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010007409/12.

(090201940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Shop Center Gaichel, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007410/10.

(090202047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

BPT Hansa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 120.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007411/10.

(090202044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

La Rose Blanche Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007412/10.

(090202037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

S.C.I. Rollinger Ettelbruck, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg E 2.296.

—
DISSOLUTION

En date du 18 décembre 2009 les associés

1) M. Nico ROLLINGER, demeurant à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz (50 / 100)

2) M. Marco ROLLINGER, demeurant à L-7374 Helmdange, 189 route de Luxembourg (50 /100)

qui sont les seuls associés de la société civile immobilière S.C.I. ROLLINGER ETTTELBRUCKI, avec siège social à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Cravatte, alors de résidence à Ettelbruck, en date du 31 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 276 du 11 août 1990, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1999, publié par extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 189 du 4 mars 2000, au capital social de deux mille quatre cent soixante-dix-huit virgule quatre-vingt-quatorze euros (EUR 2.478,94),

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire pour décider et arrêter,

que la société a été dissoute d'un commun accord,

qu'à la même date la liquidation a eu lieu aux droits des parties,

que, par conséquent, la société civile immobilière "S.C.I. ROLLINGER ETTTELBRUCK" a cessé d'exister à partir de cette date,

que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Walferdange, le 18 décembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2010006616/26.

(090201373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Bakery Equity Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 90.296.

—
Extrait sincère et conforme des résolutions de l'actionnaire unique de la société suivant réunion tenue extraordinairement à Luxembourg le 23 décembre 2009

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'accepter la démission des gérants suivants avec effet immédiat:

- Cesare Mora, né le 3 janvier 1959 à Parma (Italie), avec adresse professionnelle à Via Mantova 166, Parma (Italie);
- Roberto Soresini, né le 10 mars 1962 à Parma (Italie), avec adresse professionnelle à Via Mantova 166, Parma (Italie);
- Frank Helmut Walenta, né le 2 février 1972 à Genève (Suisse), avec adresse professionnelle à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Anda Gratian, né le 22 décembre 1969 à Zurich (Suisse), demeurant à Bleicherweg 18, 8022 Zurich (Suisse); et
- Nico Issenmann, né le 6 mai 1950 à Zurich (Suisse), demeurant à Zimmergasse 16, 8008 Zurich (Suisse).

Deuxième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de nommer comme gérant unique de la Société en remplacement des gérants démissionnaires et ce pour une période illimitée:

- M. Teunis AKKERMAN, né le 30 décembre 1948 à Dirksland, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 HOSTERT.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Bakery Equity Luxembourg S.A.R.L.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010007094/27.

(090201933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Moda Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 56.690.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2009

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010007259/24.

(090201717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Maison Bintz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 49, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 81.454.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007370/10.

(090201652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Stem, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 116.179.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007371/10.

(090201647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Kannergaart Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3770 Tetange, 62, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 139.396.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007372/10.

(090201644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Forum Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 56.684.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2009

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010007238/24.

(090201716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Zawalsky Goncalves Angelique s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 82, Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 138.339.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007373/10.

(090201641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

GPA Automobiles, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.098.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007374/10.

(090201639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Caret OFNR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 115.274.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010007378/10.

(090202215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

International Flavors & Fragrances Global Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 330.426.950,00.

Siège social: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 79.233.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "International Flavors & Fragrances Global Holding S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", ("the Company"), having its registered office at 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, incorporated by deed enacted on the 30 of November 2000, inscribed on 15 December, 2000 at Luxembourg Trade Register section B number 79 233, published in Memorial C number 456, page 21856 of 19 June, 2001 and whose Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed enacted on 24 February 2006, published in Memorial C number 943, page 45264 on 13 May 2006.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 13,150,418 (thirteen million one hundred fifty thousand four hundred eighteen) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,666,500 (one million six hundred and sixty-six thousand five hundred euros) so as to raise it from its current amount of EUR 328,760,450 (three hundred and twenty eight million seven hundred sixty thousand four hundred and fifty euros) to EUR 330,426,950 (three hundred thirty million four hundred and twenty-six thousand nine hundred and fifty euros) by the issue of 66,660 (sixty six thousand six hundred and sixty) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, together with a share premium amounting globally to EUR 6,644,756 (six million six hundred and forty-four thousand seven hundred and fifty-six euros).

2. - Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in kind of shares.

3.- Acceptance by the managers of "International Flavors & Fragrances Global Holding S.à r.l."

4. - Amendment of article 6 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

First resolution

The shareholders decide to increase the issued share capital by an amount of EUR 1,666,500 (one million six hundred and sixty-six thousand five hundred euros) so as to raise it from its current amount of EUR 328,760,450 (three hundred twenty-eight million seven hundred sixty thousand four hundred fifty euros) to 330,426,950 (three hundred thirty million four hundred and twenty-six thousand nine hundred and fifty euros) by the issue of 66,660 (sixty six thousand six hundred and sixty) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 6,644,756 (six million six hundred and forty-four thousand seven hundred and fifty-six euros), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in 19,176 shares held in "International Flavors & Fragrances I.F.F. (France)", a company incorporated under the laws of France (Société par Actions Simplifiée) having its registered office at 61, rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine, France, registered with the Nanterre Trade and Companies Register under n° 775 567 878.

Second resolution

The shareholders accept the subscription of the new shares by the majority current shareholder of the company "IFF International Inc", a company incorporated under the laws of the State of New York, USA, having its registered office at 521 West, 57th Street, New York, New York 10019, USA, for all the 66,660 (sixty six thousand six hundred and sixty) new shares to be issued.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned company "IFF International Inc.", here represented by Régis Galiotto, prenamed; which declares to subscribe to the 66,660 (sixty six thousand six hundred and sixty) new shares and to pay them up, as well as the share premium by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

19,176 shares with a nominal value of 20 (twenty euros), of "International Flavors & Fragrances I.F.F. (France)" Société par Actions Simplifiée, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 61, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, registered with the Nanterre Trade and Companies Register under n° 775 567 878, representing 29.5% of the share capital of this latest company, divided in 65,000 shares; this contribution being valued at 8,311,256 (eight million three hundred and eleven thousand two hundred and fifty-six euros), remunerated by issue of 66,660 (sixty six thousand six hundred and sixty) new shares in "International Flavors & Fragrances Global Holding S.à r.l."

Evaluation

The value of this contribution in kind is evaluated at 8,311,256 (eight million three hundred and eleven thousand two hundred and fifty-six euros). The subscriber requests that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of EUR 1,666,500 (one million six hundred and sixty-six thousand five hundred euros) and as share premium for an amount of EUR 6,644,756 (six million six hundred and forty-four thousand seven hundred and fifty-six euros), to be allocated as follows:

- EUR 6,478,106 (six million four hundred and seventy-eight thousand one hundred and six euros) to a distributable item of the balance sheet;
- EUR 166,650 (one hundred and sixty-six thousand six hundred and fifty euros) to an undistributable item of the balance sheet as allocated to the legal reserve.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by the trade register extract of the concerned company and by a declaration issued by the managers of "International Flavors & Fragrances Global Holding S.à r.l." attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with the fair market value.

Effective implementation of the contribution

"IFF International Inc.", contributor prenamed as stated hereabove, here represented as shareholder, declares:

- all the shares are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- such shares are legally and conventionally freely transferable;
- that it is the sole and full owner of these shares and possessing the power to dispose of them
- all formalities shall be carried out in France in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr Edelman Rob J.M., with professional address at Rob J.M. Edelman, 54, Sweelincklaan, 3723 JG Bilthoven, The Netherlands;
 - b) Mr Anderson Robert Gerard, with professional address at 216, Yale Drive, NJ 07738 Lincroft-New Jersey, USA;
 - c) Mr Blanken Roger Michaël, with professional address at 138, Hobart Avenue Short Hills, 07078 New Jersey, USA;
 - d) Mr. Pérez Carillo Emilio, with professional address at 2, Avenida Felipe Klein, 12580 Benicarlo (Catellon), Spain.
- here represented by Mr Régis Galiotto prenamed by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, all of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 330,426,950 (three hundred thirty million four hundred and twenty-six thousand nine hundred and fifty euros) represented by 13,217,078 (thirteen million two hundred seventeen thousand seventy-eight euros) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about four thousand three hundred Euros (4,300.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "International Flavors & Fragrances Global Holding S.à r.l.", ("La Société"), ayant son siège social à 6, rue de Mamer, L-8081, Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 79233 le 15 décembre 2000, constituée suivant acte reçu le 30 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 456, page 21856 du 19 juin 2001 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 24 février 2006, publié au Mémorial C numéro 943, page 45264 du 13 mai 2006.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 13.150.418 (treize millions cent cinquante mille quatre cent dix-huit) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.666.500.- (un million six cent soixante-six mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 328.760.450.- (trois cent vingt-huit million sept cent soixante mille quatre cent cinquante euros) à EUR 330.426.950.- (trois cent trente millions quatre cent vingt-six mille neuf cent cinquante euros) par l'émission de 66.660 (soixante six mille six cent soixante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 6.644.756.- (six millions six cent quarante quatre mille sept cent cinquante six euros).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature d'actions.

3.- Acceptation par les gérants de "International Flavors & Fragrances Global Holding S.à r.l.".

4.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de 1.666.500.- (un million six cent soixante six mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 328.760.450.- (trois cent vingt-huit millions sept cent soixante mille quatre cent cinquante euros) à 330.426.950.- (trois cent trente millions quatre cent vingt-six mille neuf cent cinquante euros) par l'émission de 66.660 (soixante six mille six cent soixante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 6.644.756.- (six millions six cent quarante quatre mille sept cent cinquante six euros), le tout intégralement libéré par l'apport réalisé en nature de 19.176 actions de la société de droit français "International Flavors & Fragrances I.F.F. (France)" Société par Actions Simplifiée ayant son siège social au 61, rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine, France, enregistrée auprès du Tribunal de Nanterre sous le n° 775 567 878.

Deuxième résolution

Les associés acceptent la souscription des parts sociales nouvelles par l'associé majoritaire actuel de la Société, la société "IFF International Inc.", soumise à la législation de l'Etat de New York, USA, ayant son siège social au 521 West, 57th Street, New York, New York 10019, USA, pour l'intégralité des 66.660 (soixante six mille six cent soixante) parts sociales nouvelles à émettre.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée "IFF International Inc.", représentée par Régis Galiotto, prénommé;

laquelle a déclaré souscrire les 66.660 (soixante six mille six cent soixante) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement, ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

19.176 actions d'une valeur nominale de EUR 20.- chacune, de "International Flavors & Fragrances I.F.F. (France)", Société par Actions Simplifiée, une société régie par les lois françaises, ayant son siège social au 61, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, enregistrée auprès du Tribunal de Nanterre sous le n° 775 567 878, représentant 29,5 % (vingt-neuf point cinq pour cent) du capital social de cette dernière, divisé en 65.000 actions; cet apport étant évalué à EUR 8.311.256.- (huit millions trois cent onze mille deux cent cinquante six euros), rémunéré par l'émission de 66.660 (soixante six mille six cent soixante) parts sociales nouvelles de "International Flavors & Fragrances Global Holding S.à r.l.".

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 8.311.256.- (huit millions trois cent onze mille deux cent cinquante six euros).

Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport doit être considérée comme du capital pour un montant de 1.666.500.- (un million six cent soixante six mille cinq cents euros) et comme une prime d'émission pour un montant de EUR 6.644.756.- (six millions six cent quarante quatre mille sept cent cinquante six euros), à allouer comme suit:

- EUR 6.478.106.- (six millions quatre cent soixante-dix-huit mille cent six euros) à une réserve distribuable du bilan;
- EUR 166.650.- (cent soixante six mille six cent cinquante euros) à une réserve non distribuable du bilan telle que la réserve légale.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les extraits de registre de commerce des sociétés concernées et une déclaration émise par les gérants de "International Flavors & Fragrances Global Holding S.à r.l." attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément à la méthode de la juste valeur de marché.

Réalisation effective de l'apport

"IFF International Inc.", apporteur prédésigné, ici représenté comme actionnaire, déclare:

- que les actions sont entièrement libérées;
- que les actions sont nominatives;
- qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander le transfert d'une ou plusieurs actions;
- que ces actions sont légalement et conventionnellement transférables;
- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions;
- que toutes formalités seront réalisées en France, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

Intervention des gérants

Sont alors intervenus:

- a) Monsieur Edelman Rob J.M., demeurant professionnellement à J.M. Edelman, 54, Sweelincklaan, 3723 JG Bilthoven, Pays-Bas;
 - b) Monsieur Anderson Robert Gerard, demeurant professionnellement à 216, Yale Drive, NJ 07738 Lincroft-New Jersey, Etats-Unis;
 - c) Monsieur Blanken Roger Michaël, demeurant professionnellement à 138, Hobart Avenue Short Hills, 07078 New Jersey, Etats-Unis;
 - d) Monsieur Pérez Carillo Emilio, demeurant professionnellement à 2, Avenida Felipe Klein, 12580 Benicarlo (Catellon), Espagne.
- ici représentés par Mr Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à 330.426.950.- (trois cent trente millions quatre cent vingt-six mille neuf cent cinquante euros) divisé en 13.217.078 (treize millions deux cent dix-sept mille septante huit) parts sociales de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quatre mille trois cents Euros (4.300.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48613. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010006972/240.

(090201779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Studio 128 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4812 Rodange, 13, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 75.139.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007368/10.

(090202120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Kelso CCS I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.718.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010007850/14.

(090201530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pelican 10, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.619.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PELICAN 10 (en liquidation)

Michel REGNAT

Le liquidateur

Référence de publication: 2010007441/12.

(090201552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Troislm Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 80.456.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TROISLM HOLDING S.A.

FIDALUX S.A.

Le Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010007442/13.

(090201551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Majavi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.219.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Majavi S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010007458/15.

(090201533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Borian International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 112.046.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BORIAN INTERNATIONAL S.A. (en liquidation)

EUROTIME S.A.

Le liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2010007449/13.

(090201542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Oaklands S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 62.122.

Le bilan de clôture de liquidation arrêté au 23 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010007432/11.

(090201565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Media Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 40.016.

RECTIFICATIF

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés et déposés à Luxembourg le 8 septembre 2009, Référence L090140096.04 doivent être considérés comme nuls et sont dès lors rectifiés par le présent bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEDIA TRAVEL S.A.

C. BLONDEAU / N-E NIJAR

Administrateur /Administrateur

Référence de publication: 2010007433/16.

(090201561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Troislm Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 80.456.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TROISLM HOLDING S.A.

FIDALUX S.A.

Le Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010007443/13.

(090201550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Borian International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 112.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BORIAN INTERNATIONAL S.A. (en liquidation)

EUROTIME S.A.

Le liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2010007448/13.

(090201544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Retkauf IV s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 123.226.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010007383/10.

(090202178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Corsica Gestion, Société Civile.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg E 4.197.

L'an deux mille neuf.

Le sept décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1) Madame Jacqueline Maggi-Bacou, demeurant au 5, Chemin de Chamblandes, Pully 1009, Suisse, née le 22 novembre 1936, à Capendu, de nationalité française, veuve;

2) Madame Hélène Mazière, demeurant au 14 Boulevard de la Plage F-33950 Lège Cap-Ferret, née le 30 août 1967 à Périgueux, de nationalité française, célibataire;

3) Monsieur Christophe Bacou, demeurant au 14, Boulevard de la Plage F-33950 Lège Cap-Ferret, né le 7 janvier 1964 à Ganges, de nationalité française, célibataire;

ici représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu de procurations du 04 décembre 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société civile Corsica Gestion, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro E4197,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 03 novembre 2009, en voie de publication au Mémorial C,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 23 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C et

- en date du 02 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C,

dont le capital social est de trois millions d'euros (€ 3.000.000,-). Il est divisé en trois millions (3.000.000) de parts de catégorie A de 1 euro (€ 1) chacune, numérotées de 1 à 3.000.000, attribuées aux associés dans les proportions suivantes:

- Madame Jacqueline Maggi-Bacou, prénommée, DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE HUIT CENTS PARTS SOCIALES	2.999.800
- Madame Hélène Mazière prénommée, CENT PARTS SOCIALES	100
- Monsieur Christophe Bacou, prénommé CENT PARTS SOCIALES	100
soit au total trois millions de Parts Sociales	3.000.000"

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1) Le capital social de la société est augmenté de quatorze mille euros (€ 14.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions d'euros (€ 3.000.000,-) à trois millions quatorze mille euros (€ 3.014.000,-), par l'émission de quatorze mille (14.000) parts sociales nouvelles de un euro (€ 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

2) Les associés prennent acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel des associés ne participant pas à cette augmentation de capital.

3) Les quatorze mille (14.000) nouvelles parts sociales de un euro (€ 1,-) chacune sont souscrites par Madame Jacqueline Maggi-Bacou, prénommée, ici représentée comme dit ci-avant.

Les quatorze mille (14.000) nouvelles parts sociales sont libérées par des versements en espèces moyennant un montant total de CENT DIX-NEUF MILLE CINQ CENT SIX EUROS (€ 119.506,-), ce qui implique une prime d'émission

totale de cent cinq mille cinq cent six euros (€ 105.506,-), soit une prime d'émission de sept virgule cinquante-trois soixante et un euros (€ 7,5361) par part sociale nouvellement émise.

La somme de CENT DIX-NEUF MILLE CINQ CENT SIX EUROS (€ 119.506,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

4) Suite à cette augmentation de capital, l'article six (6) et le premier alinéa de l'article sept (7) des statuts auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Apports.** Les associés ont apporté aux fins de la libération du capital des avoirs pour les montants suivants:

- Madame Jacqueline Maggi-Bacou, demeurant au 5, Chemin de Chamblandes, Pully 1009, Suisse, née le 22 novembre 1936, à Capendu, de nationalité française, veuve TROIS MILLIONS TREIZE MILLE HUIT CENTS EUROS	3.013.800
- Madame Hélène Mazière, demeurant au 14 Boulevard de la Plage F-33950 Lège Cap-Ferret, née le 30 août 1967 à Périgueux, de nationalité française, célibataire CENT EUROS	100
- Monsieur Christophe Bacou, demeurant au 14, Boulevard de la Plage F-33950 Lège Cap-Ferret, né le 7 janvier 1964 à Ganges, de nationalité française, célibataire CENT EUROS	100
soit au total trois millions quatorze mille euros	3.014.000

Ces apports sont rémunérés ainsi qu'il est indiqué à l'Article 7 qui suit."

" **Art. 7. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à la somme de trois millions quatorze mille euros (€ 3.014.000,-). Il est divisé en trois millions quatorze mille (3.014.000) parts de catégorie A de 1 euro (€ 1) chacune, numérotées de 1 à 3.014.000, attribuées aux associés dans les proportions suivantes:

- Madame Jacqueline Maggi-Bacou, demeurant au 5, Chemin de Chamblandes, Pully 1009, Suisse, née le 22 novembre 1936, à Capendu, de nationalité française, veuve TROIS MILLIONS TREIZE MILLE HUIT CENTS PARTS SOCIALES	3.013.800
- Madame Hélène Mazière, demeurant au 14 Boulevard de la Plage F-33950 Lège Cap-Ferret, née le 30 août 1967 à Périgueux, de nationalité française, célibataire CENT PARTS SOCIALES	100
- Monsieur Christophe Bacou, demeurant au 14, Boulevard de la Plage F-33950 Lège Cap-Ferret, né le 7 janvier 1964 à Ganges, de nationalité française, célibataire CENT PARTS SOCIALES	100
soit au total trois millions quatorze mille parts sociales	3.014.000"

Frais

Les comparants évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 décembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010007048/89.

(090202229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

REDK 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.605.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010007387/10.

(090202171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.